



Contribution de Oumarou Malam Issa

Séance n° 16 : « 33 ans après, le point sur les trois conventions du sommet de Rio »

Académie des sciences d'outre-mer

Vendredi 5 décembre 2025

Directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), membre de l'Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris (UMR 242 IEES Paris), affecté au Centre d'étude et de recherche de Djibouti (CERD)

« La Convention des Nations unies de lutte contre la désertification : 30 ans d'enjeux, d'avancées et de défis »

Introduction

La désertification et la dégradation des terres figurent parmi les défis environnementaux les plus pressants du XXI^e siècle, menaçant la sécurité alimentaire, la biodiversité et la stabilité socio-économique de millions de personnes. Adoptée en 1994 à Paris, la **Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULCD)** célèbre ses 30 ans dans un contexte marqué par l'urgence climatique et la nécessité de restaurer les écosystèmes dégradés. Cette présentation retrace l'historique, les objectifs, les avancées et les limites de cette convention.

1. Genèse et contexte historique de la CNULCD

1.1. La Conférence de Nairobi (1977) : une première prise de conscience

La question de la désertification a été reconnue pour la première fois à l'échelle internationale lors de la Conférence des Nations Unies sur la désertification à Nairobi en 1977. Cette conférence a abouti à l'adoption du Plan d'action de Nairobi, visant à lutter contre l'avancée des zones arides. Cependant, ce plan n'a pas produit les résultats escomptés, en raison d'un manque de moyens et de coordination.

1.2. La Conférence de Rio (1992) : l'intégration de la désertification dans l'agenda mondial

La désertification n'était pas initialement à l'ordre du jour de la **Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio, 1992)**. Grâce à l'activisme des pays africains, soutenus par la France et l'Union européenne, la désertification a été intégrée à l'**Agenda 21** (chapitre XII). Un **Comité international de négociation sur la désertification (CIND)** a été créé, conduisant à l'adoption de la CNULCD en **1994**, entrée en vigueur en **1996**.

1.3. Une convention « africaine » devenue universelle

À l'origine centrée sur l'Afrique, la CNULCD a progressivement élargi son champ d'action. Aujourd'hui, **197 pays** (incluant l'Union européenne) ont ratifié la convention, reflétant son caractère universel.

2. Objectifs initiaux de la CNULCD

2.1. Cinq objectifs clés

La CNULCD vise à :

1. **Intégrer la lutte contre la désertification** dans les politiques nationales de développement socio-économique.
2. **Lier la désertification à la lutte contre la pauvreté**, reconnaissant que les populations les plus vulnérables sont les plus touchées.
3. **Mobiliser la société civile** et les communautés locales.
4. Mobiliser la communauté internationale pour un partenariat mondial.
5. **Renforcer l'accès à l'information** et aux résultats de la recherche.

2.2. Une approche pragmatique et concertée

Contrairement aux conventions sur le climat ou la biodiversité, la CNULCD ne repose pas sur des engagements financiers contraignants. Elle privilégie une **approche participative**, associant gouvernements, société civile et scientifique, et met en place des structures de dialogue :

- Conférence des Parties (COP), réunie tous les deux ans.
- Comité de la science et de la technologie (CST).
- Secrétariat permanent.

3. Bilan des avancées et des limites

3.1. Une situation alarmante

Malgré les efforts déployés, **40 % des terres mondiales** sont aujourd'hui touchées par la désertification, avec une augmentation de **3 % depuis 1991**. D'ici 2100, **23 % des terres** pourraient être exposées à un risque de désertification « modéré à très élevé » (Vicente-Serrano

et al., 2024). Chaque année, **12 millions d'hectares** de terres sont perdus, équivalant à **20 millions de tonnes de céréales**.

3.2. Un financement insuffisant

La CNULCD souffre d'un **déficit de visibilité et de financement** par rapport aux conventions sur le climat et la biodiversité :

- 300 milliards de dollars/an pour le climat (COP 29).
- 200 milliards de dollars/an pour la biodiversité (Cadre mondial de Kunming-Montréal).
- 12,15 milliards de dollars seulement pour la CNULCD (COP 16, Riyad, 2024), alors que 430 milliards de dollars/an seraient nécessaires d'ici 2030.

3.3. Des progrès politiques et conceptuels

La CNULCD a introduit des innovations majeures :

- Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) : concept adopté en 2011 et intégré à l'Agenda 2030 (cible 15.3).
- **Trois indicateurs globaux** pour mesurer la dégradation des terres :
 1. Changement dans la couverture terrestre.
 2. Productivité des terres.
 3. Stock de carbone dans la biomasse et les sols.
- **Stratégie-cadre 2018-2030** : alignée sur les **Objectifs de Développement Durable (ODD)**, elle vise à éviter, minimiser et inverser la dégradation des terres.

4. L'Interface Science-Politique (SPI) : un outil clé

4.1. Rôle et missions

Créée en 2013, l'Interface Science-Politique (SPI) facilite le dialogue entre scientifiques et décideurs. Elle produit des rapports techniques, des notes d'orientation et alimente les travaux d'autres instances, comme l'IPBES (Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité) et le GIEC.

4.2. Contributions scientifiques

La SPI a permis :

- L'émergence de **nouveaux cadres directifs** (tempêtes de sable, migration, genre).
- Une **coopération renforcée** avec les agences des Nations Unies (FAO, PNUE).
- La publication d'évaluations scientifiques, comme le rapport spécial du GIEC sur le changement climatique et les terres (2019).

5. Initiatives phares et partenariats

5.1. La Grande Muraille Verte

Lancée en 2007, cette initiative panafricaine vise à restaurer 100 millions d’hectares de terres dégradées, séquestrer 250 millions de tonnes de carbone et créer 10 millions d’emplois verts. Depuis 2021, la CNULCD héberge l’Accélérateur de la Grande Muraille Verte, mobilisant 19 milliards de dollars.

5.2. Plateformes de partage de connaissances

La plateforme WOCAT (*World Overview of Conservation Approaches and Technologies*) recense et partage plus de 2 000 pratiques de restauration des sols, renforçant les capacités locales et régionales.

6. Décisions récentes et perspectives (COP 16, Riyad, 2024)

6.1. Avancées institutionnelles

La COP 16 a marqué plusieurs progrès :

- Pérennisation de la SPI, désormais organe permanent de la convention.
- Promotion de l’agroécologie pour renforcer la résilience des sols.
- Création de caucus représentant les peuples autochtones et les communautés locales.
- Augmentation du budget de la CNULCD (+ 8 %).

6.2. Défis persistants

Malgré ces avancées, la COP 16 n’a pas abouti à la création d’un protocole contraignant sur la sécheresse, similaire au Protocole de Kyoto. Les discussions se poursuivront lors de la COP 17 (2026, Mongolie).

7. Synergies entre les conventions de Rio

7.1. Une convergence nécessaire

La CNULCD, la CCNUCC (climat) et la CDB (biodiversité) renforcent leur collaboration via une plateforme de synergies, lancée en 2024. Cette convergence vise à :

- Harmoniser les objectifs et les indicateurs.
- Optimiser les financements et les actions sur le terrain.
- Renforcer la cohérence des politiques environnementales mondiales.

7.2. Vers une gestion intégrée des écosystèmes

La dégradation des terres est étroitement liée au changement climatique et à la perte de biodiversité. Une approche intégrée est essentielle pour atteindre les Objectifs de Développement Durables et ceux des trois conventions.

Conclusion

Trente ans après son adoption, la CNULCD a établi un cadre international reconnu pour lutter contre la désertification et la dégradation des terres. Ses innovations institutionnelles, comme la SPI et la NDT, ont permis des avancées significatives. Cependant, le manque de financements et l'absence de protocole contraignant limitent son impact.

À l'heure où les crises environnementales s'intensifient, la CNULCD doit renforcer sa visibilité, mobiliser des ressources financières durables et approfondir les synergies avec les autres conventions. L'enjeu est de taille : préserver les terres pour les générations futures, tout en garantissant la sécurité alimentaire et la résilience des écosystèmes.

Références :

- Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULCD).
- Vicente-Serrano, S. M. et al. (2024). Projections de la dégradation des terres à l'horizon 2100.
- IPBES (2018). Évaluation mondiale sur la dégradation et la restauration des terres.
- GIEC (2019). Rapport spécial sur le changement climatique et les terres.